



VERS DES PÊCHES DURABLES



Sommaire de la recommandation

La Coalition du budget vert (CBV) salue l'engagement du gouvernement du Canada de modifier la *Loi sur les pêches* et recommande de l'arrimer à du financement approprié afin de mettre en place des politiques, des programmes et des partenariats qui permettront de protéger et de restaurer les ressources halieutiques du Canada en plus d'assurer leur durabilité pour les générations à venir, tout comme celle des rivières, des lacs et des océans sans lesquels elles ne pourraient subsister.

Nous saluons également l'annonce récente de financement destiné à l'actualisation des plans de gestion intégrée des pêches, à l'élaboration de plans de reconstitution et à la mise en œuvre d'une nouvelle politique de contrôle des prises. En raison de l'importance que revêtent les secteurs des pêches commerciales et récréatives pour les Canadiens, nous recommandons d'octroyer des fonds additionnels afin d'augmenter le nombre de stocks de poissons sains et bien gérés.

Ainsi, la CBV recommande que Pêches et Océans Canada (MPO) investisse 260 millions de dollars au cours des cinq prochaines années (2018-2023) dans les secteurs clés suivants :

1) La protection et la restauration de l'habitat du poisson

Investissement requis :

Pour 2018-2019 : 30 millions de dollars

De 2018 à 2023 : 200 millions de dollars (au total)

2) La reconstitution, le rétablissement et la gestion durable des pêches

Investissement requis :

Pour 2018-2019 : 12 millions de dollars

De 2018 à 2023 : 60 millions de dollars (au total)

**Harmonisation des recommandations de la CBV avec les priorités politiques****3****Pêches**

Réduction des émissions de GES

Résilience face au climat ✓

Réconciliation avec les nations autochtones ✓

Satisfaction des attentes du public ✓

Des eaux saines ✓

Emplois pour la classe moyenne ✓

Amélioration de la santé et du bien-être ✓

Protection de la nature et de la faune sauvage ✓

Croissance propre et innovation

Croissance économique pour les collectivités rurales et éloignées ✓

Contexte et justification : pourquoi est-ce important ?

Les secteurs des pêches commerciales et récréatives du Canada sont parmi les plus fructueux et diversifiés au monde, et leurs ressources proviennent de trois océans, des Grands Lacs et de plusieurs autres lacs intérieurs. Ces secteurs de la pêche sont très importants pour les Canadiens de la classe moyenne et les peuples autochtones du point de vue économique, tant pour leur valeur que pour les emplois qu'ils génèrent. Les plus récentes données ont estimé la valeur brute de la pêche commerciale à plus de 8,4 milliards de dollars, tandis que la pêche récréative génère chaque année des retombées de l'ordre de 7,5 milliards pour les économies locales. Près de 72 000 Canadiens vivent de la pêche commerciale et d'activités connexes, tandis que, chaque année, plus de 3,2 millions de Canadiens pratiquent la pêche récréative²⁴. Une gestion durable et équitable des pêches du Canada est essentielle à la subsistance des collectivités rurales et autochtones ainsi qu'à la prospérité de nos industries du tourisme et des activités de plein air, en plus de jouer un rôle vital pour la santé générale de nos océans, de nos lacs et de nos rivières.

Malgré toute l'importance de cette ressource naturelle des points de vue économique et culturel, le secteur des pêches du Canada est confronté à de nombreux défis de taille. Les populations marines, par exemple, ont chuté de plus de 50 % depuis 1970 et 19 stocks sont classés dans la zone « critique », dont seulement trois font l'objet d'un plan de rétablissement. Les populations des espèces prisées pour la pêche récréative au Canada sont soit en déclin, soit maintenues grâce à des programmes d'empoissonnement. Qui plus est, Pêches et Océans Canada n'a pas établi de points de référence pour 80 des 154 principaux stocks de poissons. Cette lacune rend l'évaluation de l'état de santé des stocks inefficace, tout comme les décisions relatives à leur gestion²⁵. La dégradation et les pertes soutenues d'habitats représentent un grave problème puisque la survie et la santé des populations de poissons d'eau douce et anadromes s'en trouvent menacées dans l'ensemble des paysages exploités du pays. À ce jour, près de 70 % de tous les milieux humides situés au sud du pays ont été détruits ou détériorés. Afin de contrer efficacement ces menaces, le gouvernement fédéral doit combler certaines lacunes en ce qui concerne les ressources et les capacités dans ces zones qui touchent la protection et la restauration de l'habitat du poisson, le rétablissement des stocks halieutiques décimés et des espèces marines en péril, ainsi qu'une gestion des pêches factuelle, adaptative et collaborative. Le fait de combler ces lacunes contribuera à améliorer l'abondance des poissons et permettra aux Canadiens de réduire leur dépendance aux stocks faibles tout en multipliant les retombées économiques et les occasions d'activités récréatives rendues possibles grâce à des pêches saines.

Le rapport du Comité permanent des pêches et des océans sur les protections éliminées de la *Loi sur les pêches* a mis en lumière certains besoins en ce qui concerne le renforcement des capacités du MPO et de nouveaux programmes pour certaines zones. Le rapport de 2009 du commissaire à l'environnement et au développement durable sur la protection de l'habitat du poisson a souligné certaines lacunes quant aux capacités clés et aux programmes, qui demeurent toujours problématiques presque dix ans plus tard. Alors que le gouvernement s'affaire à restaurer les protections éliminées, des allocations du budget doivent être mises en place afin de faire en sorte que les erreurs du passé ne se répètent pas dans le renouvellement des programmes de protection de l'habitat.

24 Pêches et Océans Canada. Faits sur les pêches canadiennes et sur la pêche récréative.

25 Rapport 2 de la commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) intitulé « Assurer la durabilité des principaux stocks de poissons du Canada ». Sur internet : http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_201610_02_f_41672.html

Investissements recommandés

La Coalition du budget vert (CBV) recommande que le gouvernement du Canada augmente — et qu'il rétablisse dans certains cas — le soutien financier destiné à une gestion efficace des pêches et à la mise en application de la nouvelle *Loi sur les pêches*, grâce à un investissement 260 millions de dollars sur cinq ans. Plus particulièrement, la CBV adresse les recommandations suivantes à Pêches et Océans Canada :



1. Investir 200 millions de dollars sur cinq ans dans la protection et la restauration de l'habitat du poisson afin de soutenir, rétablir et maintenir les pêches.

Le rétablissement des mesures de protection de l'habitat du poisson de la *Loi sur les pêches* nécessite le renouvellement complémentaire du programme de protection de l'habitat du poisson. L'objectif général du programme doit viser à réparer les dommages causés par le passé à l'habitat du poisson et prévenir, ou du moins compenser, un endommagement futur afin d'assurer que la valeur des pêches des points de vue économique et culturel perdue pour les générations à venir.

Un financement additionnel de 20 millions de dollars par an est nécessaire afin de :

- renforcer les capacités et les compétences du ministère lui permettant d'effectuer des analyses et de fournir des conseils pointus en ce qui concerne les autorisations et les évaluations environnementales;
- créer une base de données publique des projets qui nuisent à l'habitat du poisson;
- investir dans l'établissement de normes de pratiques de classe mondiale en ce qui concerne les activités qui ont des effets sur l'habitat du poisson;
- créer des outils de données tels que des cartographies de l'état des habitats et des possibilités de rétablissement afin de soutenir les mesures de compensation de l'habitat menées par l'industrie ainsi que les efforts publics de conservation de l'habitat;
- établir et soutenir des partenariats de mise en œuvre du programme avec d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux;
- mettre sur pied de nouveaux volets du programme de protection de l'habitat du poisson afin de pallier les effets cumulatifs;
- combler les lacunes en matière de surveillance de la conformité à la *Loi* et de son application.

En outre, un financement de 10 millions de dollars pour la première année augmenté de 5 millions de dollars par an au cours des quatre années suivantes est requis afin de :

- financer des partenariats visant à rétablir les habitats du poisson détériorés ou détruits à travers le Canada;
- établir des priorités régionales en matière de restauration de l'habitat;
- renforcer les capacités des organismes privés et non gouvernementaux pour réaliser des projets de restauration de l'habitat du poisson de grande qualité.

Ce financement constituerait le renouvellement et l'expansion de l'actuel Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives (PPCPR) qui doit



Photo: © Carolyn Kosheluk



prendre fin en 2019. Nous recommandons que les priorités de la première année portent sur le renforcement des capacités d'organismes privés et non gouvernementaux afin qu'ils disposent des ressources et de la formation leur permettant de planifier et de concevoir des projets qui seraient à leur tour financés au cours des années deux à cinq



du programme. Par conséquent, nous recommandons également que le financement initial soit de 10 millions de dollars pour la première année et qu'il soit majoré de 5 millions de dollars par an au cours des quatre années suivantes pour un total de 100 millions de dollars sur cinq ans. Il faut du temps et des fonds pour élaborer des projets de qualité de moyenne et grande envergure qui procureront des bienfaits beaucoup plus importants que ne le feraient plusieurs petits projets.

La Coalition du budget vert (CBV) salue l'annonce récente du gouvernement en ce qui concerne son engagement d'allouer 75 millions de dollars sur cinq ans au Fonds pour la restauration côtière dans le cadre du Plan de protection des océans. La CBV recommande que les fonds servent à soutenir des

projets et des partenariats consacrés à la protection des pêches et à la planification des bassins hydrographiques, au soutien des provinces pour la planification de la restauration, à la gestion et la surveillance intégrées des zones côtières ainsi qu'à la collecte de données.



2) Investir 60 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans pour reconstituer, rétablir et gérer les pêches de façon durable

Les pêches doivent être rétablies grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de conservation basés sur la science ainsi que par le truchement de stratégies de reconstitution, avec des objectifs et des échéanciers pour toutes les espèces de poissons appauvries. Une approche écosystémique globale sera nécessaire pour y parvenir, tout en tenant compte des changements de régime causés par le changement climatique, ainsi que du personnel et les ressources pour en assurer la gestion. Aussi, une relation de nation à nation renouvelée avec les peuples autochtones basée sur la reconnaissance des droits, le respect et la coopération sera nécessaire, tout comme un travail collaboratif avec les provinces, les territoires et les nations autochtones tel que l'énonce la lettre de mandat du ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne. Du soutien financier fédéral est également requis afin de rétablir plusieurs des espèces marines qui figurent sur la liste des espèces en péril et mettre en place des protections supplémentaires.

Nous nous réjouissons des 40 millions de dollars approximatifs octroyés sur une période de six ans au ministère dans le cadre du budget de 2017 afin de mettre à jour les plans de gestion intégrée des pêches en vertu du Cadre pour la pêche durable. Nous saluons également les 5,8 millions de dollars sur quatre ans alloués à l'instauration d'une nouvelle loi sur le contrôle des prises. Ces fonds représentent un pas en avant considérable afin de corriger les lacunes ciblées dans le rapport du Bureau du vérificateur général sur la durabilité des principaux stocks de poissons du Canada. Néanmoins, étant donné le nombre de plans de gestion intégrée des pêches (PGIP) et de reconstitution qui doivent être élaborés, ainsi que l'importance critique de mettre en place le Cadre pour la pêche durable et les lois connexes, nous recommandons de

consentir 60 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans compte tenu du fait que que les secteurs des pêches commerciales et récréatives rapportent annuellement près de 16 milliards de dollars aux Canadiens et que cette somme pourrait être encore plus importante avec des stocks de poissons considérablement plus sains et bien gérés.

a) Reconstituer les stocks décimés afin d'éviter un autre effondrement majeur des pêches. La Coalition du budget vert (CBV) recommande que le ministère des Pêches et des Océans (MPO) investisse 9 millions de dollars par an durant cinq ans afin de rétablir les capacités du ministère et d'établir des règles significatives de contrôle de l'exploitation, des points de référence de précaution et des approches de surveillance actualisées pour tous les stocks. Cela devra s'effectuer grâce à une approche écosystémique et en tenant compte des répercussions du changement climatique. Du financement est également nécessaire pour que le Canada puisse respecter son obligation de fournir sur une base annuelle et de rendre accessibles les renseignements relatifs à l'état des stocks halieutiques du pays ainsi que leurs tendances. Des fonds supplémentaires sont nécessaires afin de mettre en œuvre les politiques actuelles et à venir telles que la Politique de gestion de l'impact de la pêche sur les zones benthiques vulnérables et Politique sur la gestion des prises accessoires. En outre, des fonds sont nécessaires pour mener davantage de consultations populaires auprès des nations autochtones en matière de science de la pêche, de sa gestion et de son rétablissement.

b) Rétablir les espèces marines en péril. Plusieurs espèces qui sont capturées dans le cadre de pêches commerciales (par exemple la morue de l'Atlantique, la plie canadienne, le sébaste et le requin-taupe commun) sont actuellement en voie d'être classées dans le cadre du processus prévu par la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Ces espèces ont besoin d'être mieux protégées, soit en les ajoutant à la liste des espèces en péril de la LEP, soit en mettant en œuvre les outils et les politiques existants. La CBV recommande que le MPO investisse 3 millions de dollars par année afin que soient appliquées en priorité les politiques existantes en matière de pêche durable ainsi que les mesures particulières pour les espèces en péril dans le contexte du processus de gestion intégrée des pêches et du Cadre pour la pêche durable.



Photo: © Thomas Pick

Gestion durable des pêches :

Katie Schleit
Coordonnatrice principale de la campagne
pour les océans
Centre d'action écologique
kschleit@ecologyaction.ca

Doug Chiasson
Spécialiste principal, Pêcheries de
l'Arctique
WWF-Canada
dchiasson@wwfcanada.org

Protection de l'habitat du poisson :

David Browne
Directeur de conservation
Fédération canadienne de la faune
davidb@cwf-fcf.org

Jack Imhof
Directeur de l'écologie de la
conservation
Truite Illimitée Canada
jimhof@tucanada.org